



Extrait du Presse-toi à gauche !

<http://www.pressegauche.org/Lettre-de-l-Alliance-syndicale-a-la-Premiere-Ministre-Pauline-Marois>

Négociation des conventions collectives dans l'industrie
de la construction - Secteur IC-I

Lettre de l'Alliance syndicale à la Première Ministre Pauline Marois

- Politique québécoise - Politique -



Date de mise en ligne : mardi 2 juillet 2013

Copyright © Presse-toi à gauche ! - Tous droits réservés

Ce 29 juin, après la rupture définitive des négociations des conventions collectives dans l'industrie de la construction - Secteur IC-I, l'Alliance syndicale, composée de la CSN-Construction, de la FTQ-Construction, du Conseil provincial (International), de la CSD Construction et du Syndicat québécois de la construction (SQC), a fait parvenir une lettre aux parlementaires. Rappelons que le 28 juin, l'ACQ envoyait une telle lettre enjoignant le gouvernement d'adopter une loi spéciale. Voici la lettre de l'Alliance.

Montréal, le 29 juin 2013

L'Honorable Pauline Marois

Première Ministre du Québec

Édifice Honoré-Mercier, 3e étage

835, boulevard René-Lévesque Est

Québec (QC) G1A 1B4

Objet : La négociation des conventions collectives dans l'industrie de la construction - Secteur IC-I

Madame la Première Ministre,

Comme vous le savez, le processus de négociation dans le secteur institutionnel, commercial et industriel (IC-I) a échoué aujourd'hui. Le médiateur spécial que vous avez mandaté a constaté qu'il était impossible d'en arriver à une entente. Encore hier soir, la négociatrice en chef de l'Association de la construction du Québec a imploré les syndicats de reculer sur les conditions de travail des 100 000 travailleurs et travailleuses du secteur IC-I.

Nous sommes malheureusement confrontés à une situation de non-retour. Cette loi n'a jamais été notre choix et elle ne l'est pas plus aujourd'hui. Nous devons toutefois être conscients que cela n'est pas le cas pour la partie patronale, lettre à l'appui.

Les travailleurs de la construction sont un rouage important de la société québécoise. Leur expertise, leur formation et leur engagement font d'eux un exemple et une fierté sur des chantiers à travers le monde. Les demandes qui leur sont faites par la partie patronale sont une insulte à leur productivité et n'ont pour objectif que d'augmenter les profits des entrepreneurs et donneurs d'ouvrage.

Nous voulons vous faire part des raisons pour lesquelles les demandes patronales sont inacceptables pour les travailleurs et les travailleuses.

Rémunération des heures supplémentaires

Les travailleurs de la construction avaient accepté un projet-pilote lors de la dernière convention collective pour trouver des solutions à la problématique du travail au noir. La partie patronale a été incapable de prouver que ce projet, qui réduisait la rémunération des heures supplémentaires travaillées, avait amélioré la situation. Le temps supplémentaire représente jusqu'à 9 % des heures travaillées selon la CCQ.

Le travail au noir existe, car il y a encore des entrepreneurs qui payent ces heures en dessous de la table. La solution ne passe pas par une diminution de la rémunération des heures travaillées par les travailleurs et les travailleuses. La lutte contre le travail au noir passe par une augmentation des inspections sur les chantiers. La proposition patronale prend une mauvaise solution pour s'attaquer au mauvais problème.

Plage horaire

Une ouverture importante a été accordée par les travailleurs concernant la plage horaire de travail. L'Alliance syndicale tient à rappeler que les conventions collectives actuelles permettent déjà d'ajuster la plage horaire lorsque les entrepreneurs s'entendent avec leurs employés.

Aller au-delà mettrait en péril la capacité de femmes et d'hommes de concilier leur vie professionnelle avec leur vie familiale. Les parlementaires devraient travailler à favoriser la conciliation travail-famille pour toute la population québécoise. Une loi spéciale ne devrait jamais nuire à cet objectif.

Récupération du temps perdu en raison des intempéries

La demande patronale de récupérer le samedi le temps perdu à cause des intempéries est une des raisons principales pour lesquelles les travailleurs de la construction sont en grève. Ces intempéries ne sont pas la responsabilité des travailleurs.

Cette demande va contre tous les principes du respect du travailleur et s'attaque une fois de plus à la conciliation travail-famille. Dans la construction, le principe du samedi chômé a été accepté et constitue un consensus depuis les 50 dernières années.

Faire évoluer l'industrie de la construction de manière consensuelle

Les travailleurs et les travailleuses de la construction ont toujours souhaité améliorer leur industrie. Les négociations de cette année ont permis d'avoir des ententes négociées dans deux secteurs.

Toute modification majeure au régime du travail dans le secteur IC-I devrait être le fruit d'une entente négociée. Nous espérons que les parlementaires respecteront ce principe. Nous vous enjoignons de baser vos réflexions et votre travail sur les ententes de principe que l'Alliance syndicale a réussi à obtenir avec deux des trois associations patronales de la construction.

Veillez agréer, Madame la Première Ministre, nos salutations distinguées.

Yves Ouellet

Porte-parole

Lettre de l'Alliance syndicale à la Première Ministre Pauline Marois

Alliance syndicale de la construction

c. c. Mesdames les députées et messieurs les députés de l'Assemblée nationale du Québec